



ACADÉMIE DE NANCY-METZ

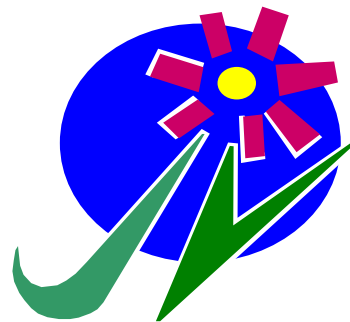
**Collège Jules Verne**

92, Rue du Lieutenant Gauffre

B.P.50095

88800 – VITTEL

Tél : 03.29.08.19.40. – Fax : 03.29.08.30.19.



## Association Sportive – Année Scolaire 2019/2020

L'Association Sportive (A.S.) du Collège Jules Verne a pour objet d'organiser et de développer la pratique d'activités sportives, composantes de l'Education Physique et Sportive (EPS), et de favoriser l'apprentissage de la vie associative par les élèves.

**Cette A.S. propose des entraînements dans plusieurs activités, mais également la participation à des compétitions U.N.S.S. (Union Nationale du Sport Scolaire).**

Pour y adhérer, il convient de remplir la fiche d'inscription distribuée à la rentrée (comprenant une **autorisation parentale**) et être à jour de la cotisation annuelle d'un montant de **20 euros**.

***Le certificat médical n'est plus obligatoire pour participer aux activités de l'association sportive !***

La licence peut être payée partiellement avec le **coupon sport de la carte ZAP du Conseil Départemental des Vosges**.

**Avec cette licence, l'élève peut participer à une ou plusieurs activités proposées dans l'année, en entraînement et/ou en compétition.**

Pour cette rentrée 2019, plusieurs entraînements sont proposés pendant la semaine :

- Lundi de 16h à 17h30 (Mme LYAUTEY) : **Gymnastique**
- Vendredi de 14h15 à 15h45 (Mme LYAUTEY) : **Gymnastique**
- Jeudi de 16h à 17h30 (M.ROY) : **Golf** (1<sup>er</sup> trimestre), **Tennis de table** (2<sup>ème</sup> trimestre), **Tennis** (3<sup>ème</sup> trimestre).
- Vendredi de 14h15 à 15h45 (M.BEZOT) : **Multi-sports** (Basket-ball, Handball, Futsal, Badminton, Tennis de table...).

Les compétitions et rencontres UNSS, toujours placées le mercredi après-midi, proposent également un grand nombre d'activités : sports-collectifs, sports de raquettes, athlétisme, cross-country, natation, escalade, zumba, VTT...

Les déplacements en bus sont pris en charge par l'A.S., le départ et le retour se faisant devant le CPO, généralement entre 13h et 17h.

Entraînements et compétitions ne sont pas obligatoires : l'élève peut choisir de participer ou non en fonction de ses disponibilités du moment, de sa charge de travail scolaire, mais doit en informer son professeur référent.

**Pour s'inscrire à l'A.S., il n'est pas nécessaire d'être un sportif confirmé : le but peut être de découvrir des activités, de faire des progrès ou tout simplement la convivialité.**

Enfin, l'A.S. permet aussi à ses adhérents de faire quelques sorties au cours de l'année scolaire. Pour l'inscription à ces sorties, il est généralement demandé une participation financière supplémentaire afin de couvrir une partie des frais de trajet ou location de matériel.

Dès la rentrée, tous les élèves seront à nouveau informés du fonctionnement de l'A.S. par leur professeur et pourront s'ils le souhaitent demander la fiche d'inscription. Dès à présent, l'ensemble des Professeurs d'EPS est à votre disposition pour tout renseignement.

Les Professeurs d'EPS  
Animateurs de l'Association Sportive.

### INSCRIPTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE JULES VERNE

Je soussigné(e) M., Mme, Melle, .....responsable légal de l'élève  
..... de la classe de ..... né(e) le ....., l'autorise à participer  
aux activités proposées par l'Association Sportive du collège Jules Verne de VITTEL pour l'année scolaire 2019-2020.

Adresse : .....

Numéro de téléphone où l'on peut me joindre : .....

Ou : .....

- En cas d'accident survenant à l'élève cité ci-dessus, j'autorise le ou les professeurs responsables de l'activité pratiquée à décider de toute mesure nécessaire à son intervention médicale.

- Je m'engage également à prendre en charge mon enfant à la fin des entraînements et au retour des compétitions.

- Je joins à cette autorisation la somme de 20 euros en espèces, ou en coupon ZAP + espèces, ou en chèque libellé à l'ordre de l'Association Sportive du Collège Jules Verne.

A ..... le .....  
Signature :